

**SESSION PLENIERE DU 20 MARS 2018****OPPORTUNITES ET TENDANCES
A L'INTERNATIONAL - 2018**

A l'occasion de la session de mars 2018, la Région a présenté un document intitulé "Opportunités et tendances à l'international 2018".
La CGT a voté l'avis du CESER sur ce document.

LE DOCUMENT DU CONSEIL REGIONAL

Ce rapport fait suite à la "Feuille de route internationale des Pays de la Loire sur la période 2016 - 2021" adoptée par le Conseil Régional au Budget primitif 2017.

Il réunit des informations sur la déclinaison des actions du Conseil régional et de ses partenaires pour faciliter, à la fois, le développement de l'export des entreprises ligériennes et favoriser l'implantation d'entreprises étrangères sur le territoire régional.

Il est structuré selon deux entrées :

- ⇒ D'une part, selon les zones mondiales : Europe / Maghreb / Asie / Amérique du Nord / Afrique de l'Ouest, avec des fiches par pays ;
- ⇒ D'autre part, selon les filières qui font l'objet d'un accompagnement particulier.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr) :

Les actions nécessitent une préparation des partenaires. Il faudra donc anticiper avec eux/elles pour les actions de 2019. Il est nécessaire de travailler sur des plans triennaux glissants car l'internationalisation doit s'inscrire sur un temps long.

Certaines filières pourraient être ajoutées, comme le tourisme.

Il faut choisir quelques axes de communication commerciale pour les entreprises sans créer une marque ou un label « Pays de la Loire ».

L'apprentissage des langues étrangères doit être soutenu.

La coordination avec les autres collectivités territoriales hors de la Région n'apparaît pas dans ce document ; elle doit être renforcée.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie le rapporteur et le chargé d'étude pour cet avis.

Pour la CGT, **l'export n'est pas une fin en soi**. C'est plutôt le développement durable de tous les territoires, ici et ailleurs, qui doit être recherché. Les échanges de biens et de services doivent y participer, en veillant à leur impact environnemental et social. Ils ne doivent pas mener à déséquilibrer les modèles économiques des pays importateurs.

On peut constater qu'au plan national, **le commerce extérieur apporte encore et toujours une contribution négative à l'économie**, ce qui s'explique pour l'essentiel par la désindustrialisation qui continue en France ; le redressement envisagé par l'INSEE du commerce extérieur en 2018 serait surtout imputable à l'agriculture et au tourisme.

En effet, **le solde des échanges des produits manufacturés** (à l'origine des deux tiers des importations et exportations françaises) **demeure largement déficitaire**. En 2017, les exportations de ces produits augmentent de 3,7 % et les importations de 6,3 %. Ceci veut dire qu'à cause de la désindustrialisation, pour exporter, les entreprises françaises doivent importer davantage.

Pour la CGT, souhaiter la hausse des exportations sans poser la question fondamentale du développement des capacités de production est un choix pervers.

Pour réduire le déficit du commerce extérieur, il ne suffit pas donc pas d'inciter les entreprises à exporter davantage. **Il faut avant tout réindustrialiser** et renforcer l'appareil productif.

Les contraintes budgétaires et financières imposées par le Gouvernement entravent toute politique économique active et positive ; au contraire, **à l'austérité budgétaire s'ajoute la pression accrue sur les collectivités territoriales et les associations**, entre autres, alors que celles-ci jouent un rôle important pour l'investissement et l'emploi.

La **stratégie de l'offre est fondée sur un diagnostic erroné** selon lequel les « coûts salariaux » trop élevés et les réglementations contraignantes en France, notamment en matière du droit du travail, handicaperaient les entreprises qui exportent. Elle donne lieu à de nombreux dispositifs pervers : « pacte de compétitivité », CICE, ordonnances travail... sans résultat probant et pour un coût de dizaines de milliards d'euros chaque année.

Au lieu d'augmenter la pression sur les salarié-e-s et de gaspiller l'argent public de cette manière, il faut plutôt pour la CGT améliorer la qualité de nos produits.

Cela nécessite **d'augmenter les dépenses pour améliorer les qualifications et les salaires, la recherche-développement, les infrastructures et les services publics**. Cela nécessite aussi des droits pour les salarié-e-s et leurs représentant-e-s pour intervenir sur les choix stratégiques des entreprises.

C'est le sens de nos revendications face aux projets du Gouvernement.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis.

En réponse à cette intervention, Sébastien PILARD, vice-Président du Conseil Régional, a souligné que l'export est un levier pour l'économie et l'emploi. Les marchés internationaux sont des amortisseurs en cas de crise des marchés nationaux.

VOTES : L'avis a été adopté par 91 voix pour et 11 abstentions.